

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2022-42 DU 22 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absent : 1
Représentée : 1	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusée : Mélanie COT

Procuration : Mélanie COT à Anne COURTIAL

Secrétaire de séance : Virginie BROS-FACER

Date de convocation : 13/10/2022

Date d'affichage : 13/10/2022

CHATS ERRANTS

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de tarif du cabinet vétérinaire de Daumazan concernant la stérilisation des chats errants. Elle rappelle qu'une convention a été signée avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation et identification de 5 chats pour une somme, déjà versée, de 175 €. L'association participera à hauteur de 35 € par chat, le surcoût restant à charge de la commune.

Madame la Maire sollicite l'avis de Conseil Municipal quant à l'usage à faire de cette convention.

Au vu des nouveaux tarifs des cliniques vétérinaires autour de Castex, un reste à charge de 80 à 100 € serait à la commune après la subvention. Le conseil municipal délibère à l'unanimité l'impossibilité d'engager le budget de la commune sur une telle somme. Madame la Maire fera un mail d'information à l'association 30 millions d'amis.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Madame la Maire à informer la fondation 30 Millions d'Amis de l'impossibilité d'engager le budget de la commune sur une telle somme et de solliciter le remboursement de la subvention versée ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

ID : 009-210900841-20221022-2022_42-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

Fait et délibéré à Castex, le 22 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Virginie BROS-FACER

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 25 OCT 2022
Après dépôt en sous-préfecture le 25 OCT 2022
Après publication ou notification le 25 OCT 2022

